

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

CPE / BC Gaminville

ADOPTÉ LE 25 MARS 2021

1. Préambule

Depuis 2018 le CPE /BC Gaminville s'est engagé dans une démarche de développement durable. Adopter une politique de développement durable vient affirmer notre engagement et notre intérêt pour l'environnement. Notre rôle et nos responsabilités éducatives envers les enfants sont au cœur de nos décisions. Nous tenons à sensibiliser les adultes de demain, par nos décisions, nos actions et nos pratiques quotidiennes en matière de développement durable. Le CPE fait appel à l'implication personnelle et collective de son équipe.

2. DÉFINITIONS

Développement durable : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement* ». (Rapport Brundtland, 1987)

Éducation relative à l'environnement et à la nature : Processus de reconnaissance des valeurs et classification de concepts qui développent les compétences et les attitudes nécessaires pour comprendre et apprécier les relations entre les personnes, leur culture et leurs contextes.

Écocitoyenneté : Comportement individuel ou collectif qui consiste à observer de manière respectueuse les principes et les règles destinés à préserver l'environnement en ayant conscience que chacun de nos actes quotidiens a une incidence.

3VR : Principe qui consiste à privilégier la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles, dans cet ordre, dans une optique de gestion écologique.

Empreinte écologique : Instrument d'estimation de la responsabilité : Instrument d'estimation de la responsabilité individuelle ou collective d'une entité ou d'une population dans la consommation des ressources naturelles.

3. CHAMPS D'APPLICATION

La politique environnementale s'applique au CPE/BC Gaminville, à l'ensemble des personnes qui y travaille ou utilisent ses services.

4. PRINCIPES DIRECTEURS

Considérant que des changements de comportements sont nécessaires pour promouvoir un développement durable, et que la transmission de valeurs et de normes dès le plus jeune âge

assurera l'atteinte d'une société responsable et protectrice de son environnement et de ses membres, le CPE/BC Gaminville :

- Applique l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté.
- S'engage à offrir un milieu de vie et de travail sain et de qualité pour le corps et l'esprit.
- Vise à réduire son empreinte environnementale et écologique.
- Offre un service éducatif de qualité adapté aux besoins des familles.
- Conçoit l'enfant comme un acteur de changement.
- Vise l'efficacité économique.

5. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La politique de développement durable du CPE/BC Gaminville permet d'atteindre les objectifs suivants :

- Faire connaître les principes qui inspirent le CPE/BC Gaminville dans la prise de ses décisions, ses actions et ses relations, dans le respect de sa mission et de ses valeurs.
- Définir les responsabilités des différentes instances à qui s'applique la politique et de les associer à son application.
- Énoncer les champs d'intervention en matière de développement durable afin de guider le CPE/BC Gaminville dans l'élaboration de plans d'action.
- Accroître progressivement la culture de développement durable dans les actions des membres du CPE/BC Gaminville.

6. CHAMPS D'INTERVENTION ET ENGAGEMENTS

Éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté

- Prévoit des activités de sensibilisation aux enjeux environnementaux pour les enfants (par exemple : semaine de sensibilisation au gaspillage, participation au jour de la terre)
- Diffuse des informations pour encourager et aider les familles et les employés à adopter des comportements durables, via sa page Facebook.
- Intègre les enjeux environnementaux pertinents à son programme éducatif.
- Acquérir du matériel d'éducation à l'environnement (livres, trousse d'activités, etc.)
- Favoriser les activités et comportements coefficients et contribuer au développement d'une vision globale de l'environnement et du développement durable.
- Permet aux enfants de développer leur curiosité pour l'écologie.
- Permet aux enfants, dans la mesure du possible, de développer leur curiosité pour l'alimentation saine et responsable, issue notamment de l'agriculture écologique et locale.

Gestion de l'énergie et des ressources

- Élimine les couverts, verres, vaisselle à usage unique.
- Réutilise les contenants emballages pour le bricolage.

- Diminue les impressions (recto /verso, numérise, favorise la lecture à l'écran)
- Dispose d'un bac à recyclage et d'un bac à compost dans chaque local.
- Élimine autant que possible les déchets liés aux soins d'hygiène (papier à mains, lingettes...).
- Favorise les communications électroniques (courriels, paiements de factures électroniques)
- Activités d'échanges (vêtements, livres, jouets, décoration de Noël)
- Disposition et élimination des matières dangereuses, du matériel électronique (batteries, crayons- feutre, peinture, etc.)

Contact avec la nature

Le CPE/BC adhère à l'idée que le contact entre l'enfant et la nature est primordial et doit faire partie intégrante de son développement physique et mental. Pour ce faire, le CPE/BC priorise les activités en nature et incite les parents et le personnel à accroître ce lien, à être actifs pour générer de saines habitudes de vie (éco-éducation en nature).

- Sorties extérieures quotidiennes, visites aux parcs du quartier.
- Participe à « Grandir en nature à Laval » avec les groupes des grands et vise l'intégration de tous les groupes d'âge.

Santé et alimentation

- Privilégie l'approvisionnement en aliments locaux
- Est membre du comité « Petit ambassadeur. (comité chargé de créer des liens avec les agriculteurs de Laval et de mettre en place des mécanismes de livraison).
- Favorise la santé globale par l'instauration de politiques liées aux jeux actifs (Gazelle et potiron).
- Organisation d'activités pédagogiques sur la provenance des produits.
- Gestion des surplus alimentaire.

Réduction et maîtrise de la consommation d'énergie

Le CPE/BC Gaminville tente de réduire sa consommation d'énergie à la source et dans le cadre de ses activités quotidiennes.

- Utilise des électroménagers, des équipements de chauffage et climatisation ÉNERGY STAR.
- Utilise des thermostats programmables, des Réducteurs de débit pour tous les robinets, des néons LEED.
- Utilise l'eau de pluie pour l'arrosage des bacs de jardin.

7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIVERSES INSTANCES

Le comité CPE durable est composé de deux éducatrices, de la cuisinière, d'un parent utilisateur, d'un membre du conseil d'administration, de la directrice générale et de la directrice d'installation

Il a pour mandats :

- D'élaborer un plan d'action qui vise à définir les ressources humaines, matérielles, financières et temporelles qui sont requises pour sa mise en œuvre.
- De dresser un bilan environnemental ayant pour but de dresser un portrait de la situation actuelle au CPE/BC.
- De s'impliquer dans les différents projets.
- Appliquer la présente politique

Le conseil d'administration a pour mandats :

- D'adopter la politique.
- D'adopter les budgets pour la mise en œuvre du plan d'action.

La direction

- Diffuse et assure l'application de la présente politique.

L'ensemble du personnel du CPE/BC Gaminville

- S'engage à suivre les orientations de la présente politique de développement durable.
- Contribue dans la mesure du possible, au respect des orientations décrites dans la présente politique.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration.

La présente politique doit faire l'objet d'une révision dans les cinq (5) ans suivant son adoption

Politique adoptée par le conseil d'administration le 25 mars 2021